



Feulen, le 2 août 2023

Publication du 3 août au 17 août 2023 inclus

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande ci-dessous a été présentée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau :

Bénéficiaire : Monsieur Romain Klein

Objet : Gestion des eaux dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation à Feulen.

Le public pourra consulter le dossier afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire f.f.,